



PRIX THIERRY DÉFAIT

Appel à candidature – Valorisation de l'engagement bénévole éducatif

Dans le cadre de sa politique de valorisation du bénévolat et de la promotion des valeurs éducatives du football, le District a lancé la seconde saison du Prix Thierry Défait.

Ce prix a pour vocation de distinguer un dirigeant bénévole dont l'engagement dépasse le cadre sportif et contribue activement au développement éducatif, citoyen et social au sein de son club.

Il s'agit de mettre en lumière des acteurs de l'ombre, porteurs de projets structurants et incarnant les valeurs fondamentales du football éducatif: respect, engagement, solidarité et exemplarité.

Modalités :

- Chaque club ne pourra présenter qu'une seule candidature.
- Date limite d'envoi: 4 mai 2026
- Adresse d'envoi: SECRETARIAT@district-foot92.fff.fr

Le lauréat du Prix Thierry Défait sera officiellement honoré, en reconnaissance de son engagement exemplaire et de sa contribution significative au développement éducatif du football alto-séquanais.

Conditions d'éligibilité

- Être dirigeant bénévole en activité au sein du club ;
- Ne pas être salarié du club ;
- Ne pas être membre du Comité Directeur du club ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une comparution en Commission de Discipline au cours des trois dernières saisons ;
- Présenter une attitude exemplaire sur et en dehors des terrains.

Critères de sélection

Le candidat devra être porteur ou initiateur d'un projet à forte dimension éducative, notamment dans le cadre du Programme Éducatif Fédéral (PEF) ou d'une action transversale structurante.



Tout élément permettant d'illustrer l'impact du projet (supports, photos , vidéos, témoignages) pourra nous être adressé avec le dossier de candidature.

Exemples de projets pouvant être présentés :

1. Réussite scolaire et accompagnement éducatif

- Mise en place d'un dispositif d'aide aux devoirs au sein du club ;
- Organisation d'ateliers méthodologiques (organisation, concentration, gestion du temps) ;
- Suivi individualisé de jeunes en difficulté scolaire.

2. Citoyenneté et engagement

- Actions de sensibilisation au respect et au fair-play ;
- Interventions sur la lutte contre les discriminations et le harcèlement ;
- Organisation d'actions solidaires (collectes alimentaires, actions caritatives locales).

3. Santé et prévention

- Ateliers sur la nutrition du jeune sportif ;
- Sensibilisation aux conduites à risques ;
- Initiatives liées aux gestes qui sauvent.

4. Environnement et responsabilité sociale

- Opérations de nettoyage d'installations sportives ;
- Sensibilisation au tri et à l'écoresponsabilité lors des manifestations ;
- Organisation d'événements éco-responsables.

5. Création de lien social et cohésion

- Organisation d'événements intergénérationnels ;
- Mise en place d'animations favorisant l'inclusion ;
- Développement d'actions favorisant la mixité et l'intégration.

Les projets présentés devront démontrer un impact concret et mesurable au sein du club et auprès des licenciés.

